



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands événemens se préparent; je suis en *Vedette*: tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Mardi 9 Juillet 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Des environs de la tranchée devant Mayence, le 28 juin.

Hier toutes les batteries firent un feu si terrible que le feu prit au dôme et à l'église de Saint-Etienne, à la porte dite du Bouc ou Bocks-Trore et à la citadelle; mais il fut bientôt éteint: les assiégés ripostèrent de leur côté; mais leur feu ne fut pas très-vif. Sur les cinq heures du soir, il y eut de la part des assiégeans un nouveau bombardement, entr'autres cinq boulets coururent dans la ville et mirent le feu aux environs de l'église dite des *Amies* (*Liebfrauenkirche*) l'église, le clocher, et plusieurs maisons adjacentes, construites en bois, furent réduites en cendres. Ce matin le feu paroit éteint.

Entre Weisau et Marienborn, nous avons entendu un feu de peloton très-vif. Cette nuit les français ont à plusieurs fois tenté une sortie, mais ils ont constamment été repoussés.

De Worms, le 2 juillet. — Des lettres de Francfort assurent que, depuis quelques jours, la tranchée est assez considérable pour qu'on puisse y passer avec un chariot. Le 6 juin, la garnison conduisit hors des portes de la ville

un grand nombre de femmes et d'enfans qui manquoient de subsistance. Cette troupe malheureuse; arrivée aux postes des Prussiens, a été repoussée et obligée de retourner à Cassel qui leur a fermé ses portes, et qui a fait feu sur les premiers qui se sont présentés; six de ses malheureuses victimes du flau de la guerre ont été tuées. Des mères éplorées se sont jetées de désespoir dans le Mein avec leurs enfans: celles qui ont résisté à tant de calamités et d'infortunes, ont passé deux jours entre les postes prussiens et les postes français, n'ayant d'autre toit que le ciel, et d'autre lit que la terre; enfin elles sont rentrées dans Mayence.

FRANCE.

De Perpignan, le 28 juin. — Bellegrade est effectivement tombée au pouvoir des Espagnols. Déjà, le 24 avril, la garnison de cette place, composée de 800 hommes, partie du bataillon de Nantes, partie du septième régiment, étoit menacée de manquer de vivres. Elle avoit une quantité de viande salée à peine suffisante pour dix-huit jours.

Sur quarante-deux pièces de canon, dont 2 du bataillon de Nantes, trente ne pouvoient supporter le service. Points d'affûts, ni écouvil-

lons, ni resouloirs, ni leviers de rechange. La lumière des canons étant sans grain, s'est bientôt aggrandie, au point qu'il falloit une grande quantité de poudre pour l'amorce.

On n'avoit pour toutes les pièces qu'un seul cri, une seule chèvre; et plusieurs hommes ont été tués ou blessés en transportant cet instrument d'un des deux forts à l'autre, dans une distance de 80 pas.

De Saint-Jean de Luz. — Humiliés; profondément indignés de l'évacuation précipitée de Andaye, après un conseil de guerre présidé par le Général Servan, évacuation qui cause à la république une perte d'environ 3 millions qui vient de ruiner pour long-tems les malheureux cultivateurs de la rive droite du Bidasson, d'enhardir les Espagnols, étonnés de leurs succès, et de faire pâlir la gloire des armées françaises, nous avons enfin effacé cette honte et repoussé l'ennemi sur son territoire.

Un corps de 5,000 hommes dirigé sur trois colonnes, s'est avancé de grand matin des retranchemens et des portes avancés des Espagnols. Nous les avons attaqués avec tant de vivacité, qu'après une faible résistance, ils ont abandonné trois ou quatre postes, ont pris la fuite et hissé leurs tentes, presque tous leurs effets, queques fusils, des sabres, des haches, des pioches, une assez grande quantité de pain de munition, du vin, de l'eau-de-vie, des arçons et du poison.

Chassés de leurs postes, ils se sont ralliés sur une montagne, dite de Louis XIV, entourée de retranchemens, ils y étoient au moins deux mille hommes protégés d'ailleurs par les batteries formidables de la rive gauche de Bidasson mais quatre canons braqués par le conseil de l'adjudant-général d'Arnaudot, justement contre ce retranchement, et la valeur des braves républicains ont bientôt fait courir à toutes jambes ces pauvres satellites du conseil de Louis XIV. C'étoit un plaisir de les voir s'élanter les uns sur des bâteaux, les autres dans la rivière qu'ils traversoient à la nage, au milieu d'une grêle de coups de fusil.

Ils ont promptement coupé leurs ponts, protégés par un renfort de troupes venant d'Iron, un nombre au moins de deux mille hommes, tant d'infanterie que de cavalerie, avec des pièces de canon.

C'est ainsi que nous avons purgé le territoire de la république, et que, bientôt peut-être, nous mettrons le pied sur le territoire Espagnol. Nous avons jetté le vin et l'eau-de-vie que nous avons pris dans le camp ennemi, de peur de poison. Quant aux tentes, quel-ques uns en ont fait des pantalons.

De Niort, le 5 juillet. — « Citoyens collègues, nous nous empressons de vous envoyer copie de la lettre que nous avons reçue cette nuit du général Westermann sur ses succès contre les rebelles. La convention ne doit point concevoir d'alarmes sur l'article de la lettre de Westermann, où il se plaint de manquer de munitions, et où il demande des renforts. Comme les communications sont difficiles dans un pays coupé de haies et de bois, le général Westermann ne savoit pas, lorsqu'il a écrit la lettre, que les munitions et les renforts étoient prêts à lui arriver. La convention peut se tranquilliser sur ce point ».

De Lille. — Le général de division Lamarlière a fait arrêter près des avant-postes un particulier, dont il avoit su se procurer des renseignemens certains, sur ces manœuvres habituées. Ce quidam qui est de Combrail, monta en voiture vers les 9 heures du matin à la place Saint-martin; le général avoit donné ses ordres pour l'observer, et de le suivre jusqu'aux avant-postes, où enfin il a été arrêté; on l'a trouvé chargé d'une somme considérable de numéraire qu'il emportoit de Lille, et d'une très-grande quantité de Lettres. On aura certainement des renseignemens bien précieux de cette importante arrestation.

Des rives du Haut-Rhin. — Il nous arrive beaucoup de déserteurs ennemis qui, las des coups de bâton, viennent partager avec nous les douceurs d'une vie républicaine.

Nous avons souvent de petites escarmouches qui tournent toujours à notre avantage. Eh! pouvons-nous succomber.

Nous sommes libres et nous n'avons que des esclaves à combattre.

Paris. — L'amour pour une constitution qui doit être à jamais l'évangile et le flambeau du monde, cet amour sacré est trop bien gravé dans le cœur de tous les républicains français,

pour les supposer indifférens à partager la joie que la fête de son acception doit produire dans la capitale. Pour satisfaire le civisme, autant que la curiosité de nos lecteurs, nous leur tracerons le tableau de la fête, et leur ferons part de l'arrêté du conseil-général à cet égard.

Le conseil désirant remplir cette auguste fonction avec toute la pompe qu'elle mérite, mais considérant en même tems que les législateurs ont confié la constitution aux vertus des citoyens, et que la vertu doit commander aux hommes par conviction, et non par la force des armes, a cru devoir éloigner du cortège tout appareil militaire, et n'employer la force armée que pour ouvrir et fermer la marche de ce cortège, qui sera composé ainsi qu'il suit :

Un détachement de cavalerie, tambours, un détachement d'infanterie, la statue de la liberté, posée sur un brancard drapé aux couleurs nationales et portée par des hommes vêtus à la grecque. Sera porté un faisceau de piques réunies à leur sommet par un cercle fond azur, liséré de filers rouges et blancs, doré de feuilles de chêne, sur lequel sera écrit : *Ville de Paris*. et d'où partiront quarante-huit rubans tricolores portant chacun le nom d'une section.

Un groupe de femmes prises dans toutes les sections; elles seront vêtues de blanc, et porteront une ceinture aux couleurs nationales; ce groupe sera précédé d'une bannière, avec cette inscription : « Citoyens, donnez des enfans à la patrie, leur bonheur est assuré. » L'acte constitutionnel sera portée par une Minerve, symbole de toutes les vertus qui ont présidé à sa rédaction, à son acception; cette statue sera portée par des hommes vêtus suivant le nouveau costume français; ce brancard sera entouré de vieillards, tenant des enfans par la main.

On distinguera la fille de Lajous, enfant de la commune, et le jeune Libert, enfant de la république. En avant de ces groupes sera une bannière sur laquelle on lira : « Heureux enfans, jouissez de ces bienfaits; nous soupirâmes si long tems après elle. Grand corps de musique, groupe de peuple manifestant son allégresse par des danses. Le conseil-général; au milieu des membres du conseil seront portés sur un brancard drapé aux trois couleurs nationales, les procès-verbaux de 48 sections qui constatent leur vœu sur la constitution; le

brancard sera porté par des hommes vêtus suivant le costume proposé par David; il sera précédé par une bannière portant pour inscription *Procès-verbaux des 48 sections*. La marche sera fermée par un détachement de cavalerie.

Le cortège se rendra à 9 heures du matin à la maison commune, il partira à 10 heures de la place de Grève, suivra les quais, les rues du Roule, Saint-Honoré, St. Nicaise et la place de la fraternité.

§ On a les bulletins de l'Eure et du Calvados jusqu'au 5 juillet. Péron et Lanjuinais sont dans le comité central dit de *résistance à l'oppression* et Gorsas dans l'armée du roi *Buzot* l'avant garde qui est déjà à Passy et Vernon deux bataillons nouveaux sont fournis par le Calvados. L'un est levé dans la ville même de Caen. Le bataillon de l'Isle et Vilaine est en marche pour rejoindre l'armée. Jeannot, neveu de Danton lieutenant-colonel du 21^e. régiment de chasseurs a été traduit au château de Caen : il est accusé d'avoir conspiré avec le ministre pour conduire son régiment à Orléans ou pour le désorganiser.

§ Une observation qui mérite d'être recueillie; c'est que le ministre de l'Intérieur a annoncé hier à la convention, que les 62 départemens en *résistance* aux décrets de la convention, n'ont pas cessé de correspondre avec lui, et que même le Calvados lui a demandé des secours d'argent et de grains.

§ Toutes les lettres du Midi parlent des Marseillois qui, sur leur route ferment les clubs, désarment les soi-disant Maratistes. A Arles, ils ont suspendu l'exécution du décret de la législature qui ordonnoit que les frais de la guerre, dans la révolution des chiffonnistes seroit payé par cette ville.

§ Valence et tout le département de la Dôme sont entrés dans la ligue fédérative du midi.

§ Les lettres du Jura du premier juillet, donnent des détails sur la réception que les commissaires Garnier et Bassal ont eu des corps administratifs à Lons-le-Saulnier. Le citoyen Garnier s'est levé le premier, en disant que son caractère n'étoit plus respecté. Un citoyen, nouvellement arrivé de Paris répondoit à tous ses arguments, sur les événemens du 31 mai et jours

suivans : *J'ai vu...* Les commissaires ont craint un moment, mais la troupe les a reconduits jusqu'à la première poste : on dit qu'en quittant le Jura, ils ont versé des larmes.

CONVENTION NATIONALE.

[PRÉSIDENCE DE THURIOT]

Séance du Lundi 8 Juillet.

Une lettre de Toulon apprend qu'un corsaire français a été pris par une frégate Espagnole de 40 canons et que l'équipage composé de 58 hommes, a été conduit à Alicante où on les a incarcérés.

Le capitaine de ce corsaire, à l'aide de quelques courtisans est venu à bout de rompre les barreaux de la prison où ils avoient été jetés, ils se sont emparés avec une adresse admirable d'un petit bâtiment dans la ville d'Alicante, et faisant force de rames, ils se sont éloignés au plus vite.

Ils sont rentrés à Toulon au nombre de 158 hommes, peu s'en est fallu qu'ils n'aient amené une frégate espagnole avec eux.

Les représentans du peuple, Merlin et Gilet écrivent de Nantes, le premier juillet, que les rebelles, malgré l'échec qu'ils ont éprouvé le 29 font de nouveaux préparatifs pour attaquer Nantes; qu'hier ils canonnerent de nouveau cette ville depuis 4 heures jusqu'à 7; qu'ils y ont fait tomber quelques boulets rouges; mais que le calme des Nantais n'en est point altéré; les travaux nécessaires à la défense de la place se continuent avec la plus grande activité.

Pendant le siège de Nantes, l'officier général Sureau étoit chargé de visiter les postes.

On s'est aperçu qu'en voltigeant, il s'arrêtoit plus longtems aux postes principaux, et qu'il faisoit passer dans les esprits des impressions très-funestes à la défense de la place.

Dans une autre lettre des mêmes représentans, on voit que les rebelles ont tenté de nouveau l'attaque de Nantes, que les troupes qui

défendent la ville ont fait une vigoureuse sortie et repoussé l'ennemi en lui faisant 20 prisonniers.

Barrère, propose de décréter que le château ci-devant royal de Versailles, sera consacré à une école publique, et à un gymnase national. Ce projet, après quelques débats, a été adopté dans ces termes généraux :

Le château ci-devant royal de Versailles sera consacré à un établissement national.

Le rapporteur du comité public assure qu'il existe des pièces qui constatent que le général Dillon a été sollicité de se mettre à la tête d'un rassemblement, destiné à porter sur le trône le fils du roi défunt, et de confier la régence à Marie-Antoinette.

Les premiers bataillons des Bouches-du-Rhône, en garnison à Givet, écrivent qu'il existe parmi eux de véritables Marseillais, et jurent de maintenir jusqu'à la mort l'unité et l'indivisibilité de la republique.

Mention honorable.

La convention considérant que les besoins des armées de terre et de mer, exigent que, pour pourvoir à leur approvisionnement, il soit apporté quelque modification à la loi du 4 mai décrète ce qui suit :

Art. I. Les équipages des vaisseaux de la republique, recevront à l'avenir le biscuit à discrétion pendant les repas.

II. Le traitement actuel des commandans généraux pour la table sera réduit au tiers; mais cet article n'est applicable seulement qu'aux officiers généraux qui sont actuellement sur les côtes de France.

Un autre décret porte qu'à l'avenir il ne sera plus d'obligation que les certificats de civisme soient visés par les administrations de département.

Barrère, servant d'organe au comité de salut public, a lu deux adresses, dans lesquelles les districts de Vernon et d'Alençon rétractent la signature qu'ils ont apposée aux arrêtés du département de l'Eure.